



## RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **mairie**, le **26 mai 2026**, à **19H30**.

Affiché le 21/05/2026

### **ORDRE DU JOUR**

Session ordinaire

- 01 - Modification de la délibération MA-DEL-2026-010 portant sur les délégations du Conseil municipal au Maire.
- 02 - Subvention aux associations.
- 03 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.
- 04 - Projet de convention avec l'EPFNA concernant l'auberge limousine.
- 05 - Questions diverses

Le Maire, M. Patrick LERESTEUX